

Les tombes paysagères et la réglementation



Entreprise : Reflet de mémoire

I. Cadre Réglementaire et Légal des Sépultures Paysagères

L'aménagement des tombes dans les cimetières est régi par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et, de manière plus spécifique, par les **règlements intérieurs des cimetières** propres à chaque commune.

Les modèles et la réfection de sépultures actuelles respectent les contraintes suivantes :

1. Obligations de Structure et d'Accès

Contrainte Légale	Impact sur la Conception
Dimensions de la Concession	Respecter les dimensions de la concession, souvent 2 mètres de long par 1 mètre de large maximum. Les modèles sont alignés sur ces dimensions standard.
Démontabilité et Accès	La sépulture doit pouvoir être entièrement ou partiellement démontée facilement (structure amovible) pour permettre l'accès à la fosse ou au caveau en cas d'exhumation ou d'ajout d'un corps/urne (Code Civil). IMPACT MAJEUR : l'aménagement végétal doit être contenu dans un cadre non scellé au sol ou une structure facilement retirable.
Non-Empiètement	Les plantations et les ornements ne doivent jamais déborder sur les allées ou les concessions voisines.
Identification	Maintenir un élément d'identification clair (nom du défunt, dates). Nos modèles intègrent des plaques.

2. Contraintes de Végétation

- **Choix des Plantes** : Privilégier les plantes à faible développement et les couvre-sols. L'interdiction de planter des arbres ou arbustes est fréquente dans les règlements communaux, en raison du risque de dégradation des monuments voisins et des infrastructures. (Fissures, monuments inclinés,...)

- **Hauteur** : Dans la plupart des cimetières, la hauteur des végétaux et ornements est souvent limitée (souvent **30 cm à 50 cm maximum** hors sol) pour maintenir la perspective et l'aspect "jardin" au niveau du sol. En substance, des végétaux plus haut sont acceptées avec l'objectif de les entretenir régulièrement.

II. Mise en Œuvre pour des tombes paysagères

Pour assurer la conformité et la vente des matériaux, ces contraintes sont suivies :

1. Ligne de Produits "Démontable"

Chaque modèle doit être conçu comme un **kit paysager** (cadre en bois, ardoise, pierre ou métal, rempli de substrat, paillage et plantes) qui se pose *sur* la dalle de concession et qui peut être soulevé ou démonté rapidement si les travaux funéraires l'exigent.

2. Communication Client

Un avertissement contractuel est nécessaire :

- **Vérification Locale** : Reflet de mémoire est responsable des démarches et de vérifier le règlement du cimetière auprès de la mairie avant l'installation, même si la conception suit les règles générales.
- **Entretien Obligatoire** : Il est important de maintenir la sépulture en bon état (propreté, taille des végétaux).

3. Services d'Entretien Spécialisé

Le service d'entretien des tombes paysagères est essentiel pour garantir le respect de la législation (non-empiètement et propreté).

Forfait Entretien Paysager	Actions Spécifiques	Justification Légale
Entretien Classique (4/an)	Désherbage, taille légère des couvre-sols, nettoyage du paillage, vérification de la hauteur des plants.	Non-empiètement, Propreté et Décence.
Entretien Intégral (8/an)	Classique + Ajout de terreau/paillage, gestion proactive des arbustes nains pour respecter les limites de hauteur	Maintien de la structure paysagère, respect des hauteurs maximales locales.